

LE FPI PRO annonce la distribution de mai 2017

Le Fonds de placement immobilier PRO (le « FPI PRO » ou le « FPI ») (TSXV : PRV.UN) annonce aujourd'hui qu'une distribution en espèces de 0,0175 \$ par part de fiducie du FPI (les « parts ») pour le mois de mai 2017 sera payable le 15 juin 2017 aux porteurs de parts inscrits au 31 mai 2017.

La plupart des porteurs de parts peuvent participer au régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») du FPI PRO. Le RRD permet aux porteurs de parts d'augmenter facilement et économiquement leur participation dans le FPI PRO. Aux termes du RRD, les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles sans obligation de paiement de courtages ou de frais de service. De plus, les porteurs de parts qui choisissent de participer au RRD reçoivent une autre distribution sous forme de parts d'une valeur correspondant à 3 % de chaque distribution qu'ils auront réinvestie. Des parts différées supplémentaires seront portées au crédit des porteurs de parts pour tenir compte des distributions sur les parts.

Pour pouvoir participer au RRD, les porteurs de parts véritables qui détiennent leurs parts par l'entremise d'une banque ou d'un autre intermédiaire doivent l'enjoindre à prendre les mesures nécessaires pour l'inscrire au RRD. Les porteurs de parts qui détiennent leurs parts directement sous forme nominative doivent remplir le formulaire d'inscription et l'envoyer à l'agent des transferts du FPI par courriel à TMXInvestorServices@tmx.com ou par la poste à Services de transfert de valeurs TMX, au 200 University Avenue, Suite 300, Toronto (Ontario) M5H 4H1 (à l'attention du *Dividend Reinvestment Department*).

Le prix des parts émises aux termes du RRD est calculé en fonction de la moyenne pondérée du cours de clôture des parts à la Bourse de croissance TSX pour la période de cinq jours de bourse qui précède la date de distribution pertinente à laquelle des opérations sur les parts ont été enregistrées.

Le FPI PRO conservera les liquidités qu'il n'aura pas distribuées à l'émission de parts additionnelles aux termes du RRD afin de les affecter à des acquisitions d'immeubles, à des améliorations apportées aux immobilisations et au fonds de roulement dans le futur. Le RRD fait l'objet de certaines limites et restrictions et les personnes intéressées sont priées de lire le texte complet du RRD.

À propos du FPI PRO

Le FPI PRO (www.proreit.com) est une fiducie de placement immobilier à capital variable non constituée en personne morale qui a été établie aux termes d'une déclaration de fiducie en vertu des lois de l'Ontario. Le FPI PRO a été établi en mars 2013 afin de détenir en propriété un portefeuille d'immeubles commerciaux diversifié au Canada, qui est principalement axé sur les marchés principaux et secondaires au Québec, dans le Canada atlantique et en Ontario et sur une expansion sélective dans l'Ouest canadien. Le portefeuille est composé de 40 immeubles de locaux commerciaux d'une superficie locative brute d'environ 2,1 millions de pieds carrés. Le portefeuille du FPI est diversifié sur les plans de la géographie et des types d'immeubles au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario et en Alberta.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) ne sont responsables de l'exactitude ou de l'exhaustivité du présent communiqué.

DIFFUSION INTERDITE AUX ÉTATS-UNIS OU PAR L'ENTREMISE DE SERVICES DE NOUVELLES DES ÉTATS-UNIS.

Renseignements supplémentaires :

Fonds de placement immobilier PRO
James W. Beckerleg
Président et chef de la direction
514 933-9552

Fonds de placement immobilier PRO
Gordon G. Lawlor, CPA, CA
Chef des finances
514 933-9552